Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2013)

Heft: 1985

Artikel: Clause de sauvegarde : Berne évitera une nouvelle gaffe : pourquoi le Conseil fédéral ne cherche plus à suspendre la liberté de circulation avec l'UE

Autor: Tille, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014048

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

l'emprunt de l'argent quasi gratuit en pratiquant des taux d'intérêt proches de 0%. Elles ont surtout mis à disposition de l'économie d'abondantes quantités d'argent, et ont ainsi pris le risque que cet argent bon marché permette l'apparition de bulle(s) spéculative(s). Par exemple, il est possible que la disponibilité d'argent qui ne coûte presque rien ait contribué à la montée des cours des actions durant les derniers mois, sans que la situation des entreprises ne se soit réellement améliorée.

Un match après l'autre

Mais, comme disent les sportifs: un match après l'autre. D'abord éviter l'effondrement de l'économie, des faillites en masse d'entreprises et une explosion du chômage (rappelons que durant les années 30 près du quart de la population active était sans emploi aux Etats-Unis). Ensuite, lorsque l'économie commencera de manifester des signes sérieux de reprise, il sera temps de se préoccuper d'éponger les abondantes liquidités et d'éviter des dérives inflationnistes.

Les banques centrales ont un immense avantage sur les banques commerciales. Elles ne sont mues ni par des préoccupations à court terme ni par la nécessité de réaliser des bénéfices. Voyez par exemple la manière dont la BNS est venue au secours de UBS SA en octobre 2008. La BNS a repris des actifs pourris pour une quarantaine de milliards de francs qu'UBS, pressée d'obtenir des liquidités, aurait dû vendre à vils prix dans un marché complètement déprimé. Aucune urgence, en revanche, du côté de la BNS qui a pu s'en défaire en prenant son temps à mesure que le marché se redressait. Pour même réaliser finalement des plus-values de plusieurs milliards de francs.

La BNS agira vraisemblablement de même pour se défaire de ses stocks impressionnants de devises étrangères. Elle opérera sur une longue période de manière à ne pas faire de vagues, c'est-à-dire à ne pas perturber les marchés des devises. Quant à la lutte contre l'inflation, si la question devait devenir un sujet de préoccupation réel, les banques centrales disposent de moyens efficaces pour réduire des liquidités qui seraient considérées comme trop abondantes. En particulier, stériliser de la monnaie, obliger les banques à augmenter leurs dépôts auprès d'elle et agir sur les taux d'intérêt.

Ce serait la fin des mesures non conventionnelles, le retour en terrain connu, le *business as usual*. Ouf!

Clause de sauvegarde: Berne évitera une nouvelle gaffe

Pourquoi le Conseil fédéral ne cherche plus à suspendre la liberté de circulation avec l'UE

Albert Tille - 08 février 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/22711

L'économie suisse se porte mieux que celle de nos voisins. Pour entretenir sa santé, elle engage toujours plus de main-d'œuvre européenne. Le dernier Bulletin Immigration de l'Office fédéral des migrations enregistre pour 2012 une progression de 4,6% des permis de séjour de travailleurs en provenance des dix-sept pays de l'ancienne Europe.

Si la tendance constante de l'augmentation des premiers mois de l'année se confirme en 2013, le chiffre permettant à la Suisse d'actionner la clause de sauvegarde pour les dix-sept sera atteint. Berne l'a fait en avril dernier à l'égard des huit pays européens de l'Est (DP 1952), entraînant une vive protestation de Bruxelles qui ne peut accepter une discrimination entre les 27 pays membres.

Mais le Conseil fédéral évitera probablement de faire une

nouvelle gaffe. En charge du dossier, Didier Burkhalter l'a affirmé clairement devant l'assemblée du PLR. Une mesure de sauvegarde, limitée selon les accords à une seule année, serait pour lui sans effet. On ne peut imaginer que le prudent chef de notre diplomatie s'engage si ouvertement sans avoir la conviction d'être soutenu par la majorité du collège gouvernemental. Et pourtant, cette fois-ci, l'activation de la clause de sauvegarde serait conforme à l'accord sur la libre circulation et respecterait l'égalité de traitement puisqu'elle serait appliquée, sans discrimination, à l'ensemble des pays membres. L'ambassadeur de l'Union à Berne l'a d'ailleurs confirmé.

Le Conseil fédéral a donc changé son fusil d'épaule, et ceci pour plusieurs raisons.

Persuadé que la libre circulation est clairement favorable à la Suisse, il est déterminé à en faire bénéficier la Croatie. Mais il sait qu'il devra convaincre le peuple suisse d'accepter l'extension de l'accord au nouveau membre de l'Union et de refuser l'initiative de l'UDC sur l'immigration de masse incompatible avec ledit accord. Il serait alors schizophrénique de brandir la menace d'une immigration dommageable à l'économie en activant la mesure de sauvegarde, tout en vantant les bienfaits de la libre circulation. Le Conseil fédéral devrait expliquer pourquoi il faudrait, avec la clause de sauvegarde, prendre une mesure de limitation de l'immigration pour une petite année et préconiser dans le même temps son extension sur le long terme.

Le Conseil fédéral sait aussi que le Parlement a pris de vigoureuses mesures d'accompagnement à la libre circulation (DP 1979). Il présente cette décision comme un moyen efficace pour lutter contre la sous-enchère salariale, préférable à un bref coup de frein à l'immigration.

Enfin, et si l'on suit les récentes déclarations de Didier Burkhalter, le Conseil fédéral appuie ceux qui, à gauche et ailleurs, demandent une adaptation des infrastructures à la prospérité économique favorisée par la main-d'œuvre européenne. Reste pour cela à trouver des majorités parlementaires.

LAT: des arguments surprenants de la part des autorités valaisannes

Votation du 3 mars: le «Sonderfall Wallis»

Invité: Michel Rey - 08 février 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/22719

L'argumentaire présenté le 6 février 2013 par le gouvernement valaisan pour s'opposer à la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est révélateur de l'incapacité des autorités de ce canton à aborder les véritables enjeux de son territoire.

Elles ne peuvent admettre le surdimensionnement des zones à bâtir et le mitage du territoire. Le discours sur les atteintes au fédéralisme est purement déclamatoire. Et lorsque le gouvernement voit dans cette révision une attaque frontale contre les intérêts des régions de montagne, il oublie de dire pourquoi tous les cantons alpins appuient cette révision.

Les spécificités du Valais - notamment le nombre élevé de propriétaires - ont été reconnues par les partisans de la révision. Doris Leuthard a parlé de la nécessité de solutions quasi *ad hoc* avec un délai plus long pour le